

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



67204

Le Maire

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNIICPAL

Séance du 20 septembre 2010

**Sous la présidence de M. Jean-Jacques FRITZ
Maire**

Préemption 2, rue Bourgend : achat :

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 31 Mai 2010 de Maître Jean PHILIPS, notaire à Marlenheim (Bas-Rhin),
- Vu l'avis des Domaines du 6.07.2010,
- Vu l'arrêté Municipal du 13/07/2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la propriété sise 2, rue Bourgend à ACHENHEIM, cadastrée section 2 parcelles n° 32a et 32b, d'une superficie totale de 1,63 ares (un are et soixante trois centiares) pour un montant de 150.000,00 euros (cent cinquante mille euros) + frais de notaire et droits :

- Autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir

Les crédits étant inscrits au Budget Primitif 2010 par décision modificative du 12/07/2010.

Approuvée à 12 voix pour, 5 abstentions, 1 contre

Classement dans le domaine public de la commune des voies nouvelles du lotissements « Les Tuilliers

« :

Vu le dossier d'enquête préalable et tenant compte des conclusions favorables du commissaire-enquêteur au terme de l'enquête, le Conseil Municipal décide de classer dans le domaine public communal la rue des Tuilliers, voie privée ouverte à la circulation publique, ainsi que les réseaux d'éclairage public, d'assainissement et d'eau potable.

Cette rue est existante et aménagée en totalité, il n'y a donc pas de dépenses à envisager par la Commune.

Afin de régulariser les actes administratifs, le Conseil habilite M. le Maire Jean-Jacques FRITZ à recevoir et authentifier les actes administratifs à rédiger, et propose M. Raymond LEIPP, 1^{er} adjoint au maire, pour représenter la Commune d'Achenheim aux actes à passer.

Approuvée à l'unanimité

Classement dans le Domaine public communal des voies nouvelles du lotissement « Les Bosquets »

Vu le dossier d'enquête préalable et tenant compte des conclusions favorables du commissaire-enquêteur au terme de l'enquête, le Conseil décide de classer dans le domaine public communal une partie de la rue du Noyer, une partie de la rue des Charmes et la rue des Ormes, voies privées ouvertes à la circulation publique, ainsi que les réseaux d'éclairage public, d'assainissement et d'eau potable .

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Approuvée à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet :

Le Conseil municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 9 novembre 2010.

Approuvée à l'unanimité

Subvention « 13 juillet »

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 305.00 euros à l'association organisatrice du 13 juillet.

Les crédits étant inscrits au BP 2010.

Approuvée à l'unanimité

Subvention pour l'organisation de la fête de la musique

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 3000,00 euros à l'Harmonie d'Achenheim pour l'organisation de la fête de la musique.

Les crédits étant inscrits au BP 2010

Approuvée à l'unanimité

Subvention achats gilets pour l'Harmonie d'Achenheim »

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 4.274,48 euros à l'Harmonie d'Achenheim pour l'achat de gilets.

Les crédits étant inscrits au BP 2010.

Approuvée à 16 voix pour et 2 abstentions